



## **Communication conjointe**

### **COVID-19 : Mesures de soutien dans le domaine culturel**

Genève, le jeudi 9 avril 2020

Sensibles aux difficultés rencontrées par le milieu culturel genevois et à la situation sans précédent à laquelle il doit faire face, le canton de Genève, en collaboration avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'Organe genevois de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande, met en œuvre les mesures subsidiaires prévues par l'[ordonnance COVID pour le secteur de la culture](#).

Ainsi, les entreprises culturelles et les acteurs et actrices culturel.le.s impacté.e.s par la crise sanitaire, peuvent désormais adresser des demandes pour une aide d'urgence ou pour une indemnisation de pertes financières auprès de l'Office cantonal de la culture et du sport (département de la cohésion sociale). Les demandes doivent parvenir de manière électronique uniquement à [culture.occs@etat.ge.ch](mailto:culture.occs@etat.ge.ch), jusqu'au 30 avril 2020 si possible, mais au plus tard le 20 mai 2020, selon la procédure décrite sur la page [www.ge.ch/covid-19-mesures-soutien-au-domaine-culturel](http://www.ge.ch/covid-19-mesures-soutien-au-domaine-culturel).

Une commission *ad hoc* composée de représentant.e.s du canton de Genève, de la Ville de Genève et de l'ACG est chargée d'instruire et de traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Dans cette période troublée, nous tenons à vous assurer de notre soutien et vous adressons nos meilleurs messages.